

## RÈGLEMENT NUMÉRO 428-19

# AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par la présente donné par la soussignée que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a adopté lors de sa session régulière du 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19h30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil :

- **le règlement numéro 428-19 concernant la gestion contractuelle**

Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau de l'Hôtel de Ville au 900 rue Principale à Notre-Dame-de-Stanbridge, aux heures habituelles du bureau.

Donné à Notre-Dame-de-Stanbridge ce 18 avril 2019.

*Suzanne Marcoux*

---

Directrice générale/secrétaire-trésorière adj.